

# Quatre idées fausses qu'ont les Canadiens au sujet de l'assurance



## Se préparer aux imprévus

Avoir un plan financier pour vous assurer un bel avenir financier signifie également être prêt en cas d'imprévu. Une assurance adaptée à vos besoins est essentielle à la protection de votre principale source de revenus, de votre famille et de votre patrimoine dans l'éventualité d'une maladie, d'une invalidité ou d'un décès. Un récent rapport de l'Institut Info-Patrimoine BMO a révélé certaines idées fausses qui peuvent empêcher les Canadiens de souscrire une assurance adéquate. En finir avec ces mythes vous permettra de vous assurer que votre plan de gestion de patrimoine vous protège adéquatement.



### 1 Mythe : L'assurance que j'ai au travail est suffisante.

**Fait :** Les personnes qui misent sur l'assurance vie et invalidité collective de leur employeur doivent savoir que ces couvertures prennent habituellement fin si le lien d'emploi est rompu. Ce serait également le cas si vous souhaitiez quitter l'organisation pour démarrer votre propre entreprise, rester à la maison avec votre famille ou profiter d'une retraite anticipée.

**Ce que vous pouvez faire :** Prenez le temps de bien comprendre les régimes de votre employeur actuel ou de votre conjoint. Une fois que vous saurez ce qui est couvert et ce qui ne l'est pas, vous pourrez trouver l'assurance individuelle qui vous convient pour combler les lacunes et remplacer votre couverture collective si votre emploi prend fin.

### 2 Mythe : L'assurance coûte trop cher.

**Fait :** Les tarifs concurrentiels et l'augmentation de l'espérance de vie font diminuer le coût net de l'assurance d'année en année. Plus une personne est jeune lorsqu'elle souscrit une assurance, plus les primes sont basses pour la période de couverture. Chacun a des objectifs uniques et une situation personnelle différente. Il est important de penser à l'incidence que pourrait avoir un imprévu, puis d'établir quelle assurance est la plus importante maintenant et dans le futur.

**Ce que vous pouvez faire :** Obtenez une soumission selon vos besoins et votre situation, et comparez ce coût à celui d'autres dépenses de base que vous payez chaque mois. Ainsi, vous pourrez constater à quel point les coûts d'assurances sont peu élevés.

38 %

des Canadiens estiment que l'assurance coûte trop cher.

### 3 Mythe : Je ne comprends pas, car c'est trop complexe.

**Fait :** Un grand nombre de ressources sont offertes pour s'informer au sujet des différentes options. Grâce à Internet, les acheteurs d'assurance disposent maintenant d'un outil de recherche rapide, facile d'utilisation et sans pression. En plus de ce que ces derniers peuvent apprendre en ligne, le fait de discuter avec un conseiller financier, que ce soit par téléphone, en ligne ou en personne, peut également permettre de clarifier ce qu'ils ont déjà appris en faisant des recherches en ligne.

**Ce que vous pouvez faire :** Faites des recherches en ligne pour mieux comprendre les types d'assurance offerts et savoir lequel vous convient davantage. Ensuite, adressez-vous à un conseiller financier qui vous aidera à déterminer comment l'assurance peut s'intégrer à votre plan financier global.



### 4 Mythe : Nous sommes jeunes et en bonne santé, donc l'assurance n'est pas importante.

**Fait :** Des événements imprévus, comme une maladie ou un décès, peuvent survenir à tout moment, même si vous êtes jeune et en santé. Ces aléas exercent souvent d'énormes pressions financières sur les personnes touchées et sur leur famille. Ne pas posséder suffisamment d'assurance peut accroître les problèmes financiers durant une période déjà difficile. Il est important de veiller à ce que ses projets d'avenir, que ce soit pour soi-même ou pour sa famille, ne tombent pas à l'eau dans l'éventualité d'une invalidité ou d'un décès.

**Ce que vous pouvez faire :** Soyez proactif et préparez votre avenir. Élaborez un plan B qui vous aidera à éviter les mauvaises surprises qui pourraient avoir une incidence sur votre vie et vos objectifs financiers.

## Quel soutien BMO peut-il apporter?

Un conseiller de BMO peut vous aider à élaborer un plan financier intégrant tous vos objectifs à court et à long terme, et à vous préparer à faire face aux imprévus en souscrivant des assurances.

Nous sommes ici, pour vous aider grâce à un plan personnalisé qui vous aidera à réaliser vos objectifs et veillera à ce que vos finances soient protégées contre les aléas de la vie.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site [bmo.com](http://bmo.com).

**BMO**  **Groupe financier**

Ici, pour vous.™

Un plan pour  
**assurer** votre  
avenir financier.

« Assurez votre  
sécurité financière  
future »

Lire le rapport complet :  
[bmo.com/assure](http://bmo.com/assure)

Source : L'Institut Info-Patrimoine BMO, Assurez votre sécurité financière future, juillet 2015.

BMO Groupe financier publie ce document à l'intention des clients et à titre indicatif seulement. L'information fournie correspond à celle qui était disponible à la date de publication. Elle provient de sources que nous estimons fiables, mais elle n'est pas garantie, peut être incomplète et peut changer sans préavis. L'information est de nature générale et ne doit pas être interprétée comme des conseils précis adressés à une personne donnée, ni comme des conseils portant sur un risque spécifique ou un produit d'assurance en particulier. Les observations comprises dans la présente publication n'ont pas pour but de constituer une analyse définitive des conditions d'application de l'impôt ni des lois sur les fiducies et les successions. Elles sont plutôt de nature générale, et nous recommandons à chaque investisseur d'obtenir des conseils professionnels sur sa situation fiscale particulière. Pour obtenir des conseils sur vos besoins en matière d'assurance, il vous est conseillé de consulter un courtier d'assurance indépendant ou tout autre conseiller de votre choix. Vous devriez aussi consulter un avocat ou un fiscaliste au sujet de votre situation personnelle et un professionnel de la santé au sujet de votre état de santé. Tous droits réservés. La reproduction de ce rapport sous quelque forme que ce soit ou son utilisation à titre de référence dans toute autre publication est interdite sans l'autorisation écrite expresse de BMO Groupe financier.

™ « Nesbitt Burns » est une marque de commerce déposée de BMO Nesbitt Burns Inc., une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal. BMO Gestion de patrimoine est le nom de marque du groupe d'exploitation qui comprend la Banque de Montréal et certaines de ses sociétés affiliées qui offrent des produits et des services de gestion de patrimoine. Si vous êtes déjà un client de BMO Nesbitt Burns, veuillez communiquer avec votre conseiller en placement pour obtenir des précisions.

Membre du Fonds canadien de protection des épargnants. Membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

BMO Banque privée fait partie de BMO Gestion de patrimoine. Les services bancaires sont offerts par la Banque de Montréal. Les services de gestion de portefeuille sont offerts par BMO Gestion privée de placements inc., une filiale indirecte de la Banque de Montréal. Les services de planification et de garde de valeurs ainsi que les services successoraux et fiduciaires sont offerts par la Société de fiducie BMO, filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal. BMO Gestion de patrimoine est un nom de marque qui désigne la Banque de Montréal et certaines de ses sociétés affiliées qui offrent des produits et des services de gestion de patrimoine. BMO (le médaillon contenant le M souligné) Banque privée est une marque de commerce appartenant à la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

™ « BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence. ™ Marque de commerce de la Banque de Montréal.